

AFFAIRE N° 15 - Aménagement des Chemins du MILIEU - Raphaël SAUTRON - des EAUX et FORET et de la GROTTTE à la Bretagne - Demande de prorogation de délai.

LE SECRETAIRE DONNE lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 25 Juin 1974, Monsieur le Gérant de l'Entreprise OULIA-FORT titulaire du marché des travaux d'aménagement des Chemins du MILIEU, Raphaël SAUTRON, des EAUX et FORETS et de la GROTTTE à la Bretagne, me demande de proroger de DEUX MOIS (2) le délai prévu au marché en raison de l'augmentation dans la masse des travaux.

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture, Maître d'Oeuvre, consulté à cet effet a émis pour sa part un avis favorable.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, d'accorder à l'entreprise OULIA-FORT une prorogation de délai de DEUX MOIS (2).

Le délai initial passe de HUIT (8) à NEUF (9) mois.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

x

Aff. bonné
D. Denis, le 7 Oct. 74
P. de Pijet
Secrétaire Général
J. P. Proust
Copie certifiée conforme
M. des Aff. Financières
R. Peryn